



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

Parlons du règlement sur les aires marines nationales de conservation

Document sommaire Recherche et collecte

Objectif des documents sommaires

Parcs Canada élabore un règlement général en vertu de la [Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada](#) (la Loi). Le règlement général est un outil exécutoire et cohérent à l'échelle nationale qui s'appliquera à toutes les aires marines nationales de conservation établies en vertu de la Loi, d'un océan à l'autre, y compris les Grands Lacs. Le règlement comportera des restrictions et des interdictions générales applicables à toutes les aires marines nationales de conservation, prévoira des exigences en matière de permis et déterminera les pouvoirs pouvant être utilisés pour gérer des activités particulières à la situation et à l'environnement de chaque aire marine nationale de conservation. Veuillez lire le [Document d'information sur le règlement général](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

Une série de documents sommaires a été préparée pour expliquer les principaux thèmes du projet de règlement.

5 THÈMES

- Activités de recherche et de collecte
- Protection du patrimoine naturel et culturel
- Zonage et gestion par zone
- Activités commerciales et événements spéciaux
- Expérience du visiteur et usage public

Recherche et collecte

dans les aires marines nationales de conservation

Les activités de recherche et de collecte réalisées à des fins scientifiques, éducatives ou d'exposition sont d'une importance capitale pour l'atteinte des objectifs de gestion des aires marines nationales de conservation. Ces activités fournissent de précieux renseignements nécessaires à la protection et à la conservation efficaces du patrimoine naturel et culturel, ainsi qu'à la promotion d'une utilisation écologiquement viable des ressources marines. Elles contribuent également à accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard des aires marines nationales de conservation et des problèmes environnementaux pressants tels que les changements climatiques. Les activités de recherche et de collecte effectuées dans les aires marines nationales de conservation couvrent de nombreux sujets, et constituent un point central important pour la collaboration entre les gouvernements, les corps dirigeants et organisations autochtones, le milieu universitaire et d'autres organisations.

Pourquoi établissons-nous un règlement ?

Un règlement est nécessaire pour veiller à ce que les activités de recherche et de collecte soient alignées sur les objectifs de gestion des aires marines nationales de conservation et qu'elles fassent l'objet d'une surveillance appropriée par les conseils de gestion des aires marines nationales de conservation. Les initiatives de recherche et de collecte varient considérablement sur les plans des objectifs, des échelles et des méthodes. Il est donc important de réglementer les activités de recherche et de collecte pour s'assurer que les initiatives en cours favorisent le bien-être à long terme du patrimoine naturel ou culturel étudié. Le règlement constitue également un mécanisme de gestion des activités de recherche compatible avec les activités traditionnelles, commerciales, récréatives et de gestion qui se déroulent elles aussi dans les aires marines nationales de conservation.

Ce que nous proposons de réglementer

Le règlement exigera des personnes souhaitant mener des activités de recherche ou de collecte qu'elles demandent et obtiennent un permis. Le règlement permettra d'assortir les permis de modalités précisant l'étendue, l'emplacement, le calendrier et les méthodes des activités de recherche ou de collecte qui sont autorisées en vertu du permis. Les modalités seront fondées sur la nature des activités de recherche ou de collecte proposées, et sur la situation de l'aire marine nationale de conservation dans laquelle elles se déroulent.

Les demandes de permis seront traitées par l'actuel [système de demande de permis de recherche et de collecte de Parcs Canada](#). Chaque demande sera examinée par Parcs Canada et le conseil de gestion de l'aire marine nationale de conservation concernée. Lorsque le règlement entrera en vigueur, le système de permis de recherche et de collecte comprendra des directives et des conseils détaillés expliquant comment présenter une demande de permis de recherche et de collecte dans une aire marine nationale de conservation.

Dans le cas où une initiative de recherche ou de collecte est également assujettie à un permis en vertu de la [Loi sur les espèces en péril](#), le processus de demande relatif à ce dernier sera combiné au processus d'obtention du permis requis en vertu du règlement.

En plus de ce qui précède, certaines initiatives de recherche et de collecte nécessiteront des permis en vertu d'autres lois et règlements administrés par d'autres ministères que Parcs Canada. Parcs Canada collaborera avec d'autres ministères pour réduire le fardeau administratif et le dédoublement des efforts, dans la mesure du possible.



Parlons du règlement sur les aires marines nationales de conservation

Donnez votre avis

Faites-nous savoir ce que vous pensez de ce projet de règlement.

Faites-nous part de vos idées pour nous aider à améliorer le règlement proposé.

Nous espérons que ce document sommaire vous fera réfléchir à la manière dont ce règlement pourrait vous toucher, et vous incitera à nous faire part de vos réactions et commentaires. Votre contribution est un élément important du processus d'élaboration du règlement.

Nous apprécions les commentaires que nous avons reçus jusqu'à présent. Continuons d'en parler!

Veuillez consulter le site Web www.parlonsamnc.ca pour obtenir des mises à jour, et n'hésitez pas à en parler à vos amis et à vos collègues.